

Mitteilungen / Communications

Cette revue scientifique ne pourrait exister sans le travail assidu des experts auxquels nous soumettons nos articles. Outre les membres du Comité de rédaction, nous remercions vivement les personnes ci-dessous qui ont expertisé nos articles en 1988:

J. Berger, Hamburg; D. Borgers, Berlin; B. Cooper, Mannheim; A. Döring, Neuherberg b. München; Ch. von Ferber, Düsseldorf; P. Francioli, Lausanne; R. Frenzel-Beyme, Heidelberg; O. Gefeller, Bochum; K. Giersiepen, Bremen; U. Gleichmann, Bad Oeynhausen; J. Gostomyk, Augsburg; E. Greiser, Bremen; U. Härtel, Neuherberg b. München; C. Halhuber, Bad Berleburg; H. Hildmann, Bochum; R. Hornung, Zürich; E. Huber, Basel; K.-H. Jöckel, Bremen; M. Klett, Heidelberg; W. König, Ulm; E. Kröger, Düsseldorf; W. Lehmann, Neuherberg b. München; M. Lewis, Augsburg; B. Marti, Zürich; J. Mau, Düsseldorf; F. Méan, Lausanne; P.-A. Michaud, Lausanne; H.P. Moser, Basel; P. Nippert, Münster; B. Robra, Hannover; T. Schmidt, Hannover; G. Schueler, Zürich; H.-K. Selbmann, Tübingen; H. Silomon, Osnabrück; H. Steinberg, Bochum; K. W. Tietze, Berlin; H. J. Trampisch, Bochum; J. Warendorf, Heidelberg; H.-J. Weitowitz, Giessen; B. Yersin, Lausanne; E. Zemp, Basel.

La Commission «Hygiène du Travail» de l'Association Suisse de Médecine, d'Hygiène et de Sécurité du travail a fêté ses DIX ANS!
Ce document résume les épisodes marquants de la naissance et de la vie active de la Commission «Hygiène du Travail» qui a fêté en 1988 ses 10 ans d'existence.

Une naissance difficile

C'est en 1975 déjà qu'il est proposé à l'assemblée générale de la Société Suisse de Médecine, d'Hygiène et de Sécurité du Travail de créer une Commission pour promouvoir l'hygiène industrielle. Cette proposition rencontre tout d'abord de l'indifférence et un peu de méfiance qui se traduisent par un report à l'année suivante de cette question. Mais en 1976 la proposition renouvelée et reformulée provoque la même réaction, ce qui repousse la proposition une nouvelle fois à l'année suivante. En 1977, même scénario!... Pourquoi une société dont les buts principaux sont la promotion de la médecine, de l'hygiène et de la sécurité du travail

a-t-elle mis autant de temps pour créer une Commission d'Hygiène du Travail alors qu'elle a créé une Commission de Médecine du Travail et une Commission de Sécurité du Travail? Il est bien difficile de répondre objectivement à cette question, mais il ne fait aucun doute qu'une des raisons importantes de la méfiance envers l'hygiène du travail est une méconnaissance de la nature même et de l'utilité de cette discipline.

En 1978, la proposition est reconduite devant l'assemblée générale, accompagnée d'un document expliquant les motifs de la formation d'une telle Commission, présentant un cahier des charges et proposant une liste de membres. Notons au passage la persévérance des initiateurs et notamment l'énergique et convaincant plaidoyer du Professeur Marc Lob de l'Université de Lausanne en faveur de la création de la Commission.

La proposition est alors soumise au vote en deux phases:

1. Entrée en matière: 25 voix pour, 22 voix contre.
2. Création de la Commission: 25 voix pour, 17 voix contre.

La Commission «Hygiène Industrielle» voit donc enfin le jour après 4 ans d'efforts.

Apprendre à dialoguer

La Commission, composée de 6 membres et présidée par Michel Guillemin, décide, dans un premier temps, d'élaborer une définition claire et adaptée à la Suisse de l'Hygiène du Travail. Tout de suite, des difficultés apparaissent entre les membres de la Commission qui ne parviennent pas à se comprendre. Les idées, les conceptions, les mots diffèrent, le dialogue ne s'établit pas entre ces personnes d'horizons très divers. Après une année d'efforts et six séances de travail, la définition n'est toujours pas formulée d'une manière qui satisfasse tout le monde! Mais finalement, à la 7^e séance, un consensus se dégage, les idées se mettent en place, le dialogue commence à s'établir, les efforts et la bonne volonté de chacun sont récompensés. Des longues discussions au sujet de la notion d'hygiène du travail, il ressort que la Commission devra s'attacher non seulement à définir la discipline mais aussi son application à travers le profil d'un hygiéniste du travail. Finalement, la situation de cette discipline en Suisse devra être analysée et des propositions seront formulées pour combler le retard accumulé et pallier les lacunes les plus importantes.

Ainsi, après une dizaine de séances de travail réparties sur deux ans, la Commission a réussi à faire l'apprentissage du dialogue multidisciplinaire, à définir clairement la notion d'hygiène et d'hygiéniste du travail, à structurer et faire avancer efficacement son activité et à se fixer des objectifs précis.

A l'assemblée générale de 1980, la Commission propose que son nom soit modifié et

que l'appellation «Hygiène Industrielle» soit transformée en «Hygiène du Travail». Aucune opposition n'est formulée à ce sujet.

La Plaquette

En décembre 1979, l'idée de publier l'ensemble des divers rapports de la Commission sous la forme d'une plaquette est déjà formulée. Mais le chemin pour y parvenir reste long. Les années 1980 à 1983 sont presque exclusivement consacrées à ce travail. Chaque membre enquête dans sa sphère professionnelle et au-delà, sur la manière dont les principes de l'hygiène du travail sont appliqués en Suisse. Les rapports internes et les versions revues et corrigées des documents en préparation se succèdent à un rythme soutenu. La structure du projet de plaquette se dessine sur la base de quatre documents principaux:

1. Définition de l'hygiène du travail
2. Application de l'hygiène du travail
3. Pratique actuelle de l'hygiène du travail en Suisse
4. Recommandations pour un développement de l'hygiène du travail.

A fin 1982, ces quatre documents sont prêts, chacun ayant été soumis aux autres commissions et au comité directeur de la Société. La plaquette est finalement mise en forme dans une structure légèrement modifiée et complétée et son texte est approuvé par le Comité de la Société le 30 novembre 1983. Elle paraît à fin janvier 1984 dans le journal suisse «Médecine Sociale et Préventive», volume 29, pages 13 à 41, en allemand et en français.

Pour donner un certain retentissement à cette parution, une conférence de presse est organisée le 24 février 1984 à Berne. L'écho de cette manifestation dans la presse nationale se révèle très satisfaisant.

Pendant ce temps...

Dès le début 1982, la Commission suit de très près l'évolution de la situation concernant le projet d'ordonnance de l'article LAA 83.2 sur les médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité (OMST), voir ci-dessous.

Des discussions s'engagent dès 1982 au sujet des méthodes d'analyse en rapport avec les valeurs «MAK». Ce problème concerne plus spécifiquement les chimistes de la Commission MAK et de la Commission Hygiène du Travail, un groupe de travail mixte s'attelle à cette tâche.

Daniel Bauer devient président de la Commission en 1982 et Pierre Cuendet nouveau membre en 1983.

La Société Suisse de Médecine, d'Hygiène et de Sécurité du Travail prépare sa restructuration en association et la transformation de ses commissions en sociétés. La Commission Hygiène du Travail décide de garder son statut de Commission pluridisciplinaire au même titre que la Commission «MAK».

Cela lui permet aussi de jouer un rôle complémentaire à celui de la nouvelle association professionnelle, créée à fin 1983.

«Swiss Local Section of the American Industrial Hygiene Association»

L'Association suisse des hygiénistes du travail a été fondée selon le droit suisse mais aussi une section locale de l'«American Industrial Hygiene Association» (AIHA). Il est apparu utile aux membres fondateurs, dont 4 sont également membres de la Commission Hygiène du Travail, d'offrir à toute personne dont l'activité est en relation avec la détection, l'évaluation et l'élimination des nuisances à la place de travail de se regrouper au sein d'une association professionnelle. Le rattachement à la grande association américaine assure une unité de vue sur le plan professionnel et offre un soutien au niveau de la diffusion de l'information.

Le projet d'ordonnance relative à l'article 83.2 de la LAA

Ce projet d'ordonnance, cité plus haut, constitue, après la réalisation de la plaquette, le plus gros travail fourni par la Commission. Vu l'enjeu et les conséquences pour l'hygiène du travail que représente cette ordonnance, il était normal que la Commission s'investisse au maximum dans l'élaboration de ce projet. De nombreuses versions, corrigées, remaniées, révisées ont été élaborées principalement par D. Bauer et des contacts ont été établis avec les Sociétés de Médecine et de Sécurité du Travail. Une Commission, représentée par D. Bauer comme suppléant du président de la Société de Sécurité du Travail a tenté de se tenir au courant et d'influencer la préparation de ce document.

Le texte du projet d'ordonnance est actuellement en consultation et il apparaît malheureusement que les efforts de notre Commission n'ont pas provoqué l'intérêt escompté.

Relations publiques et travaux en cours

Entre 1983 et 1988, la Commission a confirmé son effort de promotion de l'hygiène du travail dans différentes directions. Des contacts plus étroits ont été établis avec la CNA à la suite d'une lettre circulaire qui avait été envoyée par la CNA à tous les chefs d'entreprise où la définition de l'hygiène du travail était confondue avec celle de l'hygiène au sens de la loi fédérale sur le travail. Des convergences de vue avec notre Commission et une attitude positive vis-à-vis du concept moderne de l'hygiène du travail ont été manifestées par l'un des directeurs de la CNA (D. Galliker).

La Commission a confirmé son caractère pluridisciplinaire en élargissant sa composition par un représentant de la Société de Sécurité du Travail, S. Vanza en 1985.

Des projets d'affiches visant à faire appliquer les principes de l'hygiène du travail ont été élaborés.

Quelques projets de publications concernant les stratégies de mesure des polluants à la place de travail, les diverses définitions lé-

gales de l'hygiène, la situation de l'hygiène du travail en Europe ont été discutés mais n'ont pas abouti.

Le projet de concept de formation élaboré par la Commission de coordination a donné lieu à des discussions et, une fois de plus, à la constatation que l'hygiène du travail n'a pas encore trouvé la place qu'elle mérite.

Pour conclure

Le bilan des 10 ans d'activité de la Commission Hygiène du Travail est très positif car les conditions de départ étaient difficiles et les embûches, tout au long du chemin, très nombreuses. Même si le succès de la promotion de la discipline est resté modeste, un progrès significatif a été accompli, l'hygiène du travail est maintenant une réalité en Suisse. Il reste bien entendu beaucoup à faire pour qu'elle trouve partout la place qu'elle mérite, mais le processus est amorcé et l'influence de la CEE dans ce domaine ne pourra aller qu'en s'accroissant au cours des années.

Quel est l'avenir de la Commission? Pour être objectif, il faut avouer qu'il est incertain. Cependant, la Commission reste unanimement décidée à persévérer en mettant à profit sa pluridisciplinarité bien rodée (qui est maintenant son originalité et sa force) pour accomplir les activités de promotion qu'elle a déjà mûries et préparées.

Membres actuels de la Commission

Dr. chem. D. Bauer (Président): Sektion Arbeitshygiene der Abteilung Sicherheit und Umweltschutz, F. Hoffmann-La Roche & Co. AG, Basel

Dr. chem. P. Cuendet: Conseils en hygiène du travail et protection du milieu environnant, Neuchâtel

Prof. M. Guillemain, Dr ès Sc: Institut universitaire de médecine et d'hygiène du travail, Lausanne

PD Dr. med. Ch. Heierli: Werkärztlicher Dienst, Sandoz AG, Basel

Ing. ETS, Econ. D. Ramaciotti: Centre d'écologie du travail, Université de Genève

Dr. Ing. A. Steinegger: Sektion Arbeitsplatz der Abteilung, Umwelt/Alusuisse AG, Zürich

Herr S. Vanza: Zentralstelle Arbeitssicherheit, Gebr. Sulzer AG, Winterthur

Les 29-31 mars 1989 à Lugano a été fondée l'Association latine pour l'analyse des systèmes de santé (ALASS) qui a pour but la promotion et le développement de la collaboration, des échanges et des recherches conjointes et la formation entre chercheurs et professionnels de différents pays de culture latine (ou s'y reconnaissant) dans le domaine des systèmes de santé.

Les domaines d'intérêt de l'Association sont:

- la planification, l'organisation et la gestion des services de santé;
- l'analyse des caractéristiques et des facteurs influant la santé et l'utilisation des services;
- le développement de méthodes et d'approches d'évaluation des pratiques pro-

fessionnelles, des technologies et des actions de promotion de la santé;

Le siège de l'Association est à Barcelone. Un bulletin d'information entre les membres sera édité sous la dénomination latine de «Epistula ALASS».

Le premier colloque de l'Association sera organisé à Sitges (Barcelone) les 1, 2 et 3 mars 1990 sur les thèmes de la santé et les services pour les personnes âgées, les maladies cardio-vasculaires et la présentation de projets de recherches des membres. A cette occasion aura lieu aussi la première assemblée ordinaire ainsi que la nomination du comité et des autres organes de l'Association.

Pour toute information: ALASS, c/o Institut Trueta, Roger de Llúria, 93, 1^o, E-08009 Barcelona ou G. Domenighetti, Sezione sanitaria, Via Orico 5, CH-6500 Bellinzona.

Ausschreibung des Bad-Kissingener Parkwohnstift-Preises für Gerontologie Wissenschaftspreis der Stiftung Parkwohnstift Bad Kissingen und der Stadt Bad Kissingen

Der Preis wird Nachwuchswissenschaftlern für kürzlich veröffentlichte oder zur Veröffentlichung bestimmte Arbeiten in deutscher Sprache auf dem Gebiete der Altersforschung in allen ihren Disziplinen verliehen.

Die Arbeiten sollen in wissenschaftlicher Methode gerontologische Fragenkreise im Hinblick auf die Situation des Heims, der Bewohner im Heim und der Mitarbeiter dort, einschliesslich Fragen der Rehabilitation, behandeln und in die Praxis umsetzbare Erkenntnisse enthalten.

Der Preis wird jährlich verliehen. Die Preissumme beträgt DM 10000.-.

Die Arbeiten für den Preis 1990 sind bis zum 1. November 1989 (Datum des Poststempels) unter einem Kennwort einzureichen an:

Herrn Professor Dr. Reinhard Schmitz-Scherzer, c/o Gesamthochschule Kassel Universität, Fachbereich 4 Sozialwesen, Soziale Gerontologie, Arnold-Bode-Strasse 10, D-3500 Kassel.

Name und Adresse des Verfassers sind in einem verschlossenen und mit demselben Kennwort versehenen Umschlag beizufügen.

Die Zuerkennung des Preises erfolgt durch das Kuratorium der Stiftung unter Ausschluss des Rechtsweges. Dem Kuratorium gehören sieben wissenschaftliche Mitglieder aus den verschiedenen Disziplinen der Gerontologie, drei Mitglieder gesellschaftlicher Interessen und vier Mitglieder aus dem Parkwohnstift Bad Kissingen an.

Der Vorstand des Kuratoriums: Prof. Dr. Thomae, Bonn, Prof. Dr. Lang, Erlangen, Prof. Dr. Schmitz-Scherzer, Kassel.

Ergänzende Auskünfte erteilt: Stiftung Parkwohnstift Bad Kissingen (Frau Schanz), Heinrich-von-Kleist-Strasse 2, D-8730 Bad Kissingen. Tel.: 0971/8031